

Madame, Monsieur,

Les adhérents de notre syndicat ont été étonnés du reportage de France 2 dans "envoyé spécial" diffusé jeudi 19 novembre 2020 et notamment de la partie concernant les tests biologiques à 35 minutes :

<https://www.france.tv/france-2/envoye-special/2068481-le-sanctuaire-des-elephants.html>

En effet, certaines informations sont erronées et certains messages à la population sont contre-productifs pour vaincre la diffusion du virus en France.

Le reportage commence par les examens RT-PCR avec des files d'attentes interminables et résultats trop tardifs dès la fin août en prenant notamment l'exemple d'un homme qui attend neuf jours pour se faire dépister puis encore plusieurs jours avant d'avoir les résultats.

Le SJBM avait dénoncé cet état de fait, dû à une ouverture brutale, massive des examens RT-PCR sans ordonnance et en libre accès, sans concertation, ni anticipation, ni doctrine de priorisation claire par le ministère. De nombreuses RT-PCR étaient réalisées alors hors recommandations et par confort. Cela a mis en tension toute la filière PCR, au détriment des patients qui en avaient médicalement besoin, et à une époque où nos fournisseurs ne pouvaient pas suivre en termes de machines et de cadence d'approvisionnement de réactifs. En dépit de tous les efforts des laboratoires ainsi que du personnel travaillant H24/J7 (et parfois en burn-out) pour remplir les objectifs ministériels de tests réalisés, toujours plus importants d'un mois à l'autre, la filière a été dépassée. Depuis, les capacités de RT-PCR des laboratoires ont encore augmenté au prix d'efforts extraordinaires de toute la profession, réduisant les délais de rendu de résultats à une moyenne de 1,1 jours.

Cette partie du reportage nous interpelle d'autant plus que le jeune homme parle du fait que la trop longue attente de résultat lui a fait considérer qu'il n'est pas contagieux. Or, dans le reportage il n'est pas rappelé qu'en cas de doute sur une éventuelle infection par la Covid (avant ou après réalisation d'un prélèvement PCR) et qu'en cas de symptômes, **il convient de s'isoler immédiatement pendant 7 jours**. C'est pourtant le message essentiel à transmettre aux téléspectateurs.

Dans ces cas un respect strict des gestes barrières est imposé pour éviter les contaminations. Cet homme n'a pas respecté ces gestes de prévention et la cause de contamination d'autres membres de l'équipe de rugby est liée à l'absence de respect des règles élémentaires.

A ce sujet le journaliste évoque cette thématique d'attente par les propos suivants: *"les tests, une étape obligée pour éviter une contagion"* Ce message nous semble délétère puisque c'est le respect des gestes barrières et le port du masque qui empêchent la contamination, pas "l'étape obligée" de la réalisation d'un examen par RT-PCR, même si ce dernier est essentiel pour suivre la diffusion du virus et prévenir les éventuels cas-contacts.

Concernant les tarifs de RT-PCR, votre reportage, tout comme l'article sorti dans "Le Parisien" du 16 septembre, n'a pas comparé les mêmes coûts entre les pays. Ainsi il a été comparé le coût global de

la RT-PCR en France avec les phases pré-analytique (enregistrement, prélèvement, transport), analytique (réalisation de l'analyse) et post analytique (interprétation, transmission dans la plateforme SIDEP à visée épidémiologique) avec le seul tarif de la partie analytique dans d'autres pays - par exemple l'Allemagne -, ce qui induit un biais considérable. Nombre de pays européens ont des tarifs (tout compris phases pré-analytique, analytique et post-analytique) plus élevés que la RT-PCR en France. A noter que, malgré l'échange téléphonique avec l'un des représentants, nous confirmons ne pas avoir été consultés par l'assurance maladie pour fixer le tarif de la RT-PCR et avons été surpris de découvrir du jour au lendemain un arrêté fixant ces tarifs.

Enfin ce qui nous inquiète le plus dans ce reportage c'est la dernière partie concernant les tests antigéniques. Il y a une assertion erronée : **"contrairement à la PCR, une narine suffit"**. Ce n'est pas exact et cela risque de diminuer encore la sensibilité de ce test qui a déjà une performance moindre.

De plus, le jeune homme dit que le test antigénique est négatif et qu'il peut aller "retrouver sa famille et être sûr que cela se passe bien". Ce message est délétère, c'est l'écueil principal du test sur lequel alerte la Haute Autorité de Santé. **Non, un test antigénique négatif n'exclut pas la contamination et il ne faut surtout pas relâcher sa vigilance !** En revanche, un test antigénique positif signe l'infection et il peut être utile dans certaines situations.

Le professionnel qui réalise le test antigénique a l'obligation légale de rappeler les règles et les limites du test, notamment en ce qui concerne l'interprétation des résultats négatifs. Dans votre reportage, le professionnel se contente pourtant de dire "avez-vous des questions ?", sans ces explications.

Il est important de noter que la sensibilité de ces tests est estimée à environ 60% par rapport à la RT-PCR (étude de l'AP-HP du 07-10-20 et société française de microbiologie du 09-11-20) ce qui fait que **l'on ne pourrait identifier qu'un seul patient contaminé sur deux**. Et moins d'un patient sur deux si ce patient est asymptomatique.

Il ne faudrait pas que des personnes, après avoir regardé ce reportage, se croient non contagieuses et diminuent le respect des gestes barrières si elles sont négatives en tests antigéniques.

Notre profession a contribué largement à l'effort de santé publique malgré des injonctions parfois contradictoires de la part du ministère de la Santé et nombre de nos collaborateurs ont été heurtés par certains messages délivrés dans ce reportage qui mettent à mal cet engagement quotidien.

La diffusion de messages erronés dans une émission d'investigation peut aboutir à des comportements inappropriés à l'origine d'une augmentation de la transmission du virus en France.

Nous mettons notre expertise à votre disposition pour diffuser des messages scientifiques justes et appropriés à destination de vos téléspectateurs.

Bien cordialement,

Dr. Lionel Barrand

Président du SJBM
06 67 20 81 88